

AULT

La commune a recruté un policier municipal

Nicolas Poiret, ancien gendarme de 42 ans, a été recruté comme policier municipal par la commune d'Ault. Il veut avant tout faire de la prévention.



Nicolas Poiret vient de prendre ses fonctions de policier municipal à Ault, un poste nouvellement créé.

XAVIER TOGNI

Depuis quelques jours, les habitants d'Ault et les visiteurs ont pu constater la présence dans les rues du village d'un policier municipal. Nicolas Poiret a pris ses fonctions le 1^{er} juillet dernier, sur un poste récemment créé par la municipalité. Il s'ajoute à celui d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), occupé par Frédéric Danzel.

UN ANCIEN GENDARME

Le nouveau venu est un ancien gendarme âgé de 42 ans, originaire du Pas-de-Calais mais installé en Picardie maritime depuis plusieurs années, au sud de la baie de Somme. « J'ai intégré la gendarmerie en 2005, raconte Nicolas Poiret. J'ai d'abord servi en Ardèche, puis à l'escadron mobile de Noyon (Oise), avant de rejoindre la gendarmerie

départementale, à Pont-Sainte-Maxence (Oise). J'ai ensuite été muté à la compagnie d'Abbeville et enfin à la brigade de Rue, où j'ai fini ma carrière. » Il a passé six mois chez un huissier, avant d'entrer à la mairie d'Ault.

« PROXIMITÉ, PRÉVENTION »

« C'est la philosophie de la municipalité qui m'a plu. Elle met en avant la proximité, la communication, la prévention. Et pour moi, c'est ce que doit être un policier municipal », commente Nicolas Poiret. Qui affirme : « Je l'ai ressenti dès ma prise de fonction. Il y a beaucoup de discussions, et je trouve ça bien. De même, pour la proximité, que je vis au jour le jour. Je suis souvent à pied dans la rue, c'est la meilleure façon pour connaître les gens, échanger avec eux. »

Le nouvel employé communal a des prérogatives bien plus larges

que son collègue ASVP. Agent de police judiciaire adjoint (APJA), il « met en pratique la police du maire, toujours sous son contrôle ». Il doit notamment faire appliquer les arrêtés municipaux, notamment en matière d'urbanisme, de circulation et de stationnement, veiller au respect des règles. Il procédera aussi à des contrôles de vitesse. « Je vais aussi sécuriser la sortie d'école, dès la rentrée prochaine, en y étant systématiquement présent. »

Il peut relever les infractions donnant lieu à une contravention, mais aussi les délits et transmettre un rapport au procureur. Cependant, il veut avant tout faire de la prévention : « À chaque fois que je constate une infraction, je préfère rappeler ce que cela peut engendrer, expliquer l'utilité de la règle pour que les gens prennent de bonnes habitudes. À plus long terme, c'est plus efficace. » ■

Des aménagements en projet pour la sécurité routière

Le policier municipal sera notamment chargé d'effectuer des contrôles de vitesse, la sécurité routière restant l'un des enjeux majeurs de la commune. C'est pourquoi la municipalité prévoit la création d'aménagements dans plusieurs rues d'Ault. Le sujet a été évoqué lors du dernier conseil.

C'est le cas avenue du Général-Leclerc, où un projet a été établi en commun avec le Département. En plus de l'installation de passages piétons éclairés la nuit, et de radars pédagogiques, sont également prévus : une chaussée à circulation douce (chaucidou), qui donne

la priorité aux piétons et cyclistes ; des écluses (réduction de la voie) ; des passages surélevés. Les têtes de stationnement devraient être également matérialisées, afin de sécuriser les véhicules garés.

La rue d'Eu est elle aussi ciblée, avec réfection de la chaucidou, sécurisation de l'accès au camping avec des ralentisseurs, création d'une écluse. Ailleurs, une chaucidou est envisagée rue de Dalhausen. Des radars pédagogiques ont été installés avenue de Dalhausen, boulevard Michel-Couillet, rue de Saint-Valery, et route du Vieux-Chêne (au Bois de Cise).